

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 21 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-et-un septembre à 20 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en Mairie d'ALBA LA ROMAINE sous la Présidence de M VOLLE André, Président du CCAS.

Date de la Convocation : 11 septembre 2015.

Nombre de membres en exercice : 9	Présents : 9	Votants : 9
Résultat du vote : Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – CROZIER – LEBRAT – RAMUS – PIQUEMAL – BOMBRUN – LASCOMBE – ACHOUR – GENDRON.

Excusés :

Absents :

Madame M-C RAMUS a été élue secrétaire,

Objet : Participation au Fonds Unique Logement 2015.

Monsieur le Président fait la lecture aux membres du C.C.A.S du courrier du 06 juillet 2015 adressé par le Président du Conseil Général de l'Ardèche concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Président du Conseil Général souligne le souhait exprimé par l'Assemblée Départementale d'une mobilisation financière partenariale sur dispositif ; il sollicite ainsi les communes ou C.C.A.S quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2015.

AU
2015 - 078

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2015 sur la base de 0.35 € par habitant soit 504.70 €.

TRANSMET à Mr le Préfet de l'Ardèche cette délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

PRECISE que cette participation sera imputée au C/6281 sur les crédits prévus au Budget Primitif 2015.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 21 septembre 2015.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 22 SEPTEMBRE 2015
LE PRESIDENT
André VOLLE



REÇU A
LA PREFECTURE LE
23 SEP. 2015